

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom DELAUNAY CATHERINE
Adresse mail cdelaunay@coffea.fr

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale SOC COFFEA
Siren 368500815
Code NAF 10.83Z - Transformation du thé et du café
Adresse ZONE INDUSTRIELLE LES ALIZES III PARC DU HODE ZONE 5 76430
SAINT VIGOR D'YMONVILLE

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 94

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 48.03
Résultat final en nombre équivalent de salariés 6
Population envers laquelle l'écart est favorable femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 15
Nombre de points obtenus 15

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en % 0
Nombre de points obtenus 0

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	3
Sexe des salariés sur-représentés	femmes
Nombre de points obtenus	5

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	20
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	60
Résultat final sur 100 points	Non calculable
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	15/02/2023
Site Internet de publication	https://www.coffea.fr/
Modalités de communication auprès des salariés	-